

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 24 février 2010

CG 10/2^{ème}/V-01

**FONDS D'AIDE A LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS
POUR LES PERSONNES AGEES - (F.A.M.E.P.A.)
EHPAD DE LAFRANCAISE
Demande de subvention pour des travaux de réhabilitation et de
restructuration de l'EHPAD
3e tranche de travaux**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Général a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Etablissements pour Personnes Agées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- **travaux subventionnables** : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- **taux de subvention** : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- **subvention maximum** limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Conseil d'Administration du CCAS de Lafrançaise gestionnaire de l'Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Lafrançaise sollicite une aide départementale de 30 500 € au titre de la 3e tranche des travaux portant sur la mise en conformité et la restructuration de l'EHPAD.

Je vous rappelle :

- qu'une subvention de 30 500 € a été accordée au titre de la 1ère tranche de travaux, par délibération de l'Assemblée Départementale du 29 juin 2006 ;
- qu'une subvention de 30 500 € a été accordée au titre de la 2e tranche de travaux, par délibération de l'Assemblée Départementale du 3 mars 2009.

Le montant de la 3e tranche de travaux s'élève à **373 857,23 € TTC** répartis comme suit :

- Electricité.....	150 570,66 €
- Peinture.....	10 000,00 €
- Chauffage climatisation.....	89 834,00 €
- Revêtement de sol.....	21 674,00 €
- Ascenseur.....	10 551,00 €
- Matériel.....	12 000,00 €
- Divers.....	15 000,00 €
- APAVE / Bureau de contrôle.....	2 960,00 €
TOTAL HT.....	312 589,66 €
TVA.....	61 267,57 €
TOTAL TTC.....	373 857,23 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Conseil Général.....	30 500,00 €	
- CNSA (Caisse Nationale Solidarité Autonomie).....	91 424,62 €	(acquis)
- Prêt portage TVA (Dexia sur 3 ans).....	61 267,57 €	(acquis)
- Prêt long terme (Crédit Agricole 4,81 % sur 30 ans).	190 665,04 €	(acquis)
TOTAL.....	373 857,23 €	

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- vous prononcer sur cette demande de subvention à verser au CCAS de Lafrançaise,
- et, le cas échéant, inscrire les crédits correspondants, soit **30 500 €** à l'article 204-1423, sous-fonction 53 du budget départemental.

◆

◆ ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde au CCAS de Lafrançaise, gestionnaire de l'EHPAD, une subvention d'un montant de 30 500 € pour la 3ème tranche de travaux portant sur la mise en conformité et la restructuration de l'établissement ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 2041423, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,